

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONOSAUUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>l</sup><sup>le</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.  
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.  
4 — 10 — — — Express.  
2 — 58 — — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.  
9 heures 49 minut. matin, Express.  
11 — 50 — — — Omnibus.  
6 — 36 — — — soir, Omnibus.  
8 — 58 — — — Direct-Poste.  
Départ de Saumur pour Tours.  
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Vienne, 19 juin, à la Gazette de Voss :  
« Une conférence a eu lieu, au ministère des af-  
faires étrangères, entre le comte Buol et les repré-  
sentants de l'Angleterre, de la France, de la  
Prusse, de la Russie et de la Turquie, sur la ques-  
tion des Principautés. Le comte Buol a développé,  
d'une manière très-détaillée, les motifs qui ont  
déterminé l'Autriche à appuyer la proposition  
faite, dès l'origine, par la Turquie, de laisser sub-  
sister la séparation des deux provinces. Le grand-  
visir a non-seulement approuvé complètement  
les raisons émises par le comte Buol, mais il a dé-  
claré, en terminant, que jamais son souverain  
ne consentirait à la réunion, bien qu'il soit tout  
disposé à admettre des institutions susceptibles de  
donner plus de consistance au gouvernement des  
Principautés. On pense que la Porte ne s'oppose-  
rait pas à ce que l'hospodarat devint héréditaire.  
La Russie a fortement appuyé l'opinion des puis-  
sances occidentales. »

Notre correspondant de Constantinople nous  
écrit à la date du 13 juin, que le gouvernement  
turc a reçu la fâcheuse nouvelle que le brigandage  
tendait à prendre du développement en Bulgarie,  
dans les environs des Balkans. Il a aussitôt donné  
l'ordre qu'un régiment de cavalerie qui se trouvait  
à Choumra fut dirigé sur les points désignés, où  
des mesures ont en même temps été prises pour  
concentrer un nombre de troupes suffisant au main-  
tien du bon ordre.

Les nouvelles des autres parties de l'intérieur  
sont assez satisfaisantes, en dépit de tous les bruits  
sinistres que l'on répand et dont l'exagération  
prouve suffisamment l'origine. Les Grecs cepen-  
dant devraient montrer plus de retenue en présence  
de ce qui se passe à Athènes même sous les yeux du  
gouvernement.

Il est vrai qu'il y a quelques jours, un jeune gar-  
çon a été assassiné à Tenedos, à la suite d'une dis-  
pute, en plein bazar. On a prétendu que c'était le  
fils de l'agent consulaire français; mais comme la

France n'a pas d'agent sur cette échelle, on a dit  
depuis que c'était le fils de l'agent autrichien. Quoi  
qu'il en soit, le fait paraît vrai, et les ministres en  
ont été vivement émus. Ils se sont empressés de  
faire demander des détails à M. l'internonce, qui  
ne connaissait de cette affaire que ce que lui en  
avait dit le capitaine d'un des bateaux à vapeur du  
Lloyd. Afin de savoir à quoi s'en tenir, la Porte et  
M. l'internonce viennent d'envoyer chacun un em-  
ployé à Tenedos.

La destruction des fortifications de Kars par les  
Russes est un fait accompli; celle des citadelles d'Is-  
mail et de Réni, qui avait été mise en doute et  
même niée, est, à cette heure, pleinement confir-  
mée. On est fort impatient, à Constantinople, de  
connaître l'effet qu'auront produit ces actes sur les  
cabinets alliés. La dépêche de Galatz qui donne  
cette nouvelle à la Porte lui annonce également  
que les négociations pour la fixation des nouvelles  
frontières de la Bessarabie étaient ouvertes. Dès  
la première séance, une difficulté assez grave  
avait été élevée par les Russes, par le fait d'une  
fausse indication marquée sur leur carte. On avait  
dû en référer à Saint-Petersbourg, et la commission  
attendait une réponse pour aller continuer ses tra-  
vaux sur le terrain.

Les questions financières continuent à être à l'or-  
dre du jour. Une circonstance connue de tous sem-  
ble avoir beaucoup avancé les affaires des concu-  
rents du Crédit mobilier, particulièrement celles de  
la compagnie que représente M. Layard. Un conseil  
extraordinaire a été tenu, le 10 juin, à l'hôtel des  
monnaies, à l'effet d'examiner les propositions fai-  
tes par cette compagnie. D'après certaines rumeurs,  
il paraît que la majorité s'est montrée favorable aux  
projets de M. Layard.

La police était, disait-on, sur les traces du capi-  
taine tunisien qui a si odieusement assassiné un  
sujet hellène. Le gouvernement a signifié au gé-  
néral des troupes tunisiennes qu'il s'opposerait à leur  
départ jusqu'à ce que le coupable ait été trouvé.

C'est en apprenant les désastres causés dans plu-  
sieurs départements de la France par les inonda-  
tions, et de son propre mouvement, que le Sultan

a donné l'ordre qu'une somme de 40,000 fr., prise  
sur sa cassette particulière, fût envoyée au comité  
chargé de distribuer des secours aux victimes.

Le courrier de Crimée, arrivé le 12, n'a apporté  
aucune nouvelle. L'évacuation avançait toujours  
rapidement vers sa fin. Les vaisseaux attendus  
avaient commencé à arriver, et on espérait que tout  
serait embarqué à la fin du mois.

M. le général Bazaine, qui depuis la prise de  
Sébastopol, avait été nommé commandant de cette  
place, était à Constantinople depuis quelques jours.  
Il se disposait à partir pour France, le 16, avec sa  
femme.

Constantinople, par ses départs, perd peu à peu  
de sa physionomie européenne. — L. Boniface.  
(Constitutionnel).

AMÉRIQUE. — On lit dans le Constitutionnel :

Nous disions, il y a quelques jours, que les  
Etats du Sud de l'Amérique avaient ouvert une  
souscription à l'effet d'offrir une canne au séna-  
teur Broock, qui a failli tuer un de ses collègues,  
M. Sumner, sous le prétexte de défendre la cause  
de l'esclavage. Un journal américain nous apporte  
aujourd'hui le texte des résolutions adoptées par  
les divers meeting, qui ont voté d'enthousiasme  
cette canne d'honneur. Elles sont caractéristiques de  
l'état des esprits dans le Sud. Ainsi, à Martine's-Dé-  
pôt, dans la caroline du Sud, le meeting approuve  
la résolution suivante : « Si les fanatiques du Nord  
» persistent à se mêler de nos institutions, il con-  
» vient que les membres du Sud leur répliquent  
» avec la gutta-percha. » On se rappelle sans doute  
que la canne que le sénateur Broock a brisée sur la  
tête du malheureux Sumner, était en gutta-percha.  
Dans un autre meeting, à Clinton, la proposition  
que voici est votée par acclamation. « Attendu, qu'en  
» se servant d'arguments plus forts que les paroles,  
» Brooks a convaincu nos frères du Nord du véri-  
» table esprit de chevalerie et de patriotisme du  
» Sud, et qu'il a exprimé les sentiments unanimes  
» de ses constituants, nous déclarons que c'est le  
» devoir de tous d'imiter l'exemple de Brooks, cha-  
» que fois qu'il sera nécessaire. » Bref, une canne

FEUILLETON

LES VIOLETTES DE PARME.

(Suite.)

CHAPITRE II.

EXPLICATION.

Dès le lendemain matin, elle parut dans le cabinet de  
son tuteur. Sa figure, qui portait des traces visibles de  
son insomnie, frappa M. Sardon, surpris d'ailleurs par  
une démarche en dehors des habitudes. Il essaya pour-  
tant de donner le change sur ce qu'il devinait.

— D'où me vient, ma chère Andrée, cette bonne for-  
tune matinale ?

— Vous ne le devinez pas, mon ami, dit-elle en  
s'asseyant près du bureau, et avec un sérieux fort op-  
posé à ses habitudes d'enjouement.

— Quelle gravité, mon enfant, et d'où vient-elle ?

— Vous me le demandez, après ce qui s'est passé  
hier ?

— Eh quoi, vous pensez encore aux impertinences  
de cette folle ?

— Si j'y pense ! Je n'ai rien voulu dire devant M. de  
Rollebois qui peut se contenter de l'explication que vous  
avez donnée, mais elle ne me suffit pas.

— Je m'en doutais, pensa M. Sardon. Comment,  
ajoutait-il tout haut, en prenant les mains d'Andrée,  
vous persistez à croire que vous avez pu faire tort ou in-  
jure à une femme que vous ne connaissez pas ?

Andrée secoua la tête.

— Si ce n'est pas cela, vous voyez bien, poursuivit  
le tuteur, que j'ai raison de supposer une ressemblance  
ou une erreur.

Je ne le crois pas, répondit Andrée, en portant la  
main sur son cœur. J'ai senti quelque chose là, qui me  
dit plus haut que la raison ce que vous voulez me cacher.

— Bon, voici bien des enfantillages pour une de ces  
grossièretés auxquelles le premier venu est exposé.

Andrée fit un geste d'incrédulité. Voyons, mon ami,  
dit-elle, ne me trompez pas. Vous vous rappelez bien  
ce qu'a dit cette femme : « C'est assez de la misère, n'y  
ajoutez pas l'humiliation ! »

— Sans doute.

— Evidemment cela a une signification.

— Je veux bien l'admettre, mais pas pour vous.

— Si, car cette femme avait trop de conviction dans  
son accent. L'incertitude n'a pas cette hardiesse. Dites-  
moi, mon ami, est-ce que ma famille, car il faut bien  
que je fasse remonter à ma famille un fait qui, pour moi,  
n'a pas de sens, est-ce que ma famille aurait eu des ré-  
lations avec ces Menuel ?

M. Sardon réfléchit, et, jugeant qu'il valait mieux par-  
ler que persister dans une supposition que sa pupille ne  
voulait pas admettre, il répondit :

— J'ai comme un souvenir, assez confus du reste, de  
quelques relations d'affaires entre Gobert, votre père,  
et un certain Menuel. Pendant quelque temps, ils fu-

rent, je crois, en assez bons termes; mais une difficulté  
surgit, et ils rompirent. Engagé dans une opération  
montée de concert avec votre père, ce Menuel ne sut  
pas la diriger, et je crois me rappeler que son incapacité  
l'empêcha de réussir. Puisque vous tenez absolument,  
ma chère Andrée, à donner un sens à la pénible aven-  
ture d'hier, je vous dis ce qui est venu à ma connais-  
sance. Peut-être est-ce la cause de ce qui s'est passé !  
Quand les gens éprouvent des déceptions, ils devien-  
nent injustes. Le malheur aigrit, et l'on se venge sur la  
prosperité de ceux qui, de près ou de loin, ont eu des  
rapports avec vous. Moi qui vous parle, ma chère An-  
drée, je ne sais combien de fois, j'ai été en butte à des  
récriminations qui n'avaient pas d'autre cause; c'est là  
un des revers de la profession.

— Quoique je sois bien ignorante en pareille matière,  
il me semble que cela ne peut aller jusqu'à l'insulte pu-  
blique !

— Il n'aurait pas fait bon de s'y exposer ! dit vivement  
M. Sardon. Quand on a la conscience nette, on ne souf-  
fre pas ces choses-là ! Puis, comme si une réflexion eût  
modifié son sentiment, M. Sardon ajouta : Après tout,  
chaque personne a son tempérament et ses habitudes.  
Ce qui n'arrive pas à l'un peut arriver à l'autre. Etes-  
vous satisfaite, Andrée ? J'ai été franc, vous savez ce  
que je sais, et vous voyez, mon enfant, que votre fierté  
et votre dignité n'ont pas à souffrir, l'une plus que l'au-  
tre, de la mauvaise humeur et de l'injustice d'une

superbe a été offerte au chevaleresque défenseur des institutions du Sud avec cette inscription menaçante pour les adversaires de l'esclavage : « *Servez-vous toujours d'arguments frappants, attendu que tous les autres sont impuissants sur des esprits pervers et une race dégénérée.* »

#### FAITS DIVERS.

— Le prince régnant de Monaco, Florestan I<sup>er</sup>, est mort samedi, dans l'après-midi. Son successeur est le duc de Valentinois. — Havas.

— Le roi Victor-Emmanuel a envoyé en France une somme considérable d'argent pour venir en aide aux victimes des récentes inondations. Dans plusieurs localités de la Sardaigne, des souscriptions ont été ouvertes. Plusieurs conseils provinciaux y ont déjà contribué. — Havas.

— Nous recevons des nouvelles déplorables de Bayonne.

« Le temps n'a pas continué, malgré les espérances, à se maintenir au beau, dit le *Messenger* d'avant-hier. Il pleut par intermittences assez rapprochées; les vents soufflent de l'ouest et cependant le baromètre monte depuis hier.

« Les eaux de l'Adour ont augmenté depuis vingt-quatre heures. Un grand nombre de bestiaux des communes du canton de Saint-Esprit ont été amenés sur la rive gauche du fleuve, les pâturages étant complètement convertis d'eau sur la rive droite.

« C'était un triste et lamentable spectacle de voir ce matin, au point du jour cette longue caravane de cultivateurs éplorés traverser notre ville, poussant devant eux leurs bœufs, leurs vaches, leur seule richesse, qu'ils amènent dans la montagne pour y trouver de quoi les empêcher de mourir de faim.

« Les désastres causés dans notre arrondissement sont plus graves qu'on ne le supposait d'abord. M. le Sous-Préfet visite chaque jour un des cantons, et ce n'est qu'avec de grandes difficultés, en bravant des dangers, qu'il peut se rendre sur les lieux afin de voir par lui-même l'étendue du mal. M. Isoard a successivement visité les cantons d'Ustaritz, de Bidache et de Hasparren.

« Entre Urt et Came toutes les plaines sont converties en une vaste mer. Des deux ponts situés entre Bidache et Came, l'un est entièrement détruit et l'autre fortement endommagé. La route de Came à Oloron est bouleversée et coupée sur quatre ou cinq points, et la circulation forcément interrompue, les terres qui bordent cette route étant si profondément détrempées par les pluies, qu'il est impossible d'y passer.

« Le pont de Macaye, situé à Briscous, est presque entièrement détruit. Les ponts-et-chaussées ont été établis, à l'aide de pontrelles, un passage provisoire pour les piétons et les cavaliers. A Came, deux maisons se sont écroulées; un moulin a été fortement endommagé; personne n'a péri. Les débordements de l'Arberoue et de la Joyeuse ont causé de grands dégâts. La commune d'Ayherre a beaucoup souffert. De nombreux éboulements survenus sur les chemins vicinaux ont rendu les communications impossibles. Le pont de SESCOBER, situé sur la limite du territoire des communes de Hasparren et d'Ay-

herre, a été fortement endommagé. Labastide-Clairance a été fortement atteinte. Dans cette commune un moulin, appartenant au juge de paix, a été subitement entouré par un torrent d'eau de deux mètres de hauteur, qui menaçait à chaque instant de le renverser. Un homme et deux femmes infirmes étaient dans ce moulin, appelant lamentablement à leurs secours, et allaient périr sans le dévouement d'un courageux citoyen. M. Bernard Darridole, aux acclamations de la foule, traversa trois fois le torrent, arrachant chaque fois une victime, dévouée, sans lui, à une mort certaine.

« La Nivelle a causé de graves dommages à Saint-Pée; les parapets en pierre du pont d'Ibarren ont été enlevés dans toute leur longueur. Le passage est interrompu, et la circulation est devenue dangereuse par suite d'éboulements survenus aux abords du pont d'Amots.

« Partout les récoltes sont perdues dans les bas-fonds; sur les hauteurs seulement, on peut espérer obtenir quelques produits. »

— On écrit de Jezeau au *Journal des Hautes-Pyrénées* du 17 :

« Après la belle et chaude journée du dimanche, notre étonnement a été grand, lundi matin, lorsque nous avons vu nos champs couverts d'une épaisse couche de neige. A l'étonnement a bientôt succédé un sentiment profond d'affliction; car il nous a fallu constater des pertes considérables et peut-être irremédiables. Les blés et les seigles sont littéralement écrasés sous une masse énorme et ne pourront probablement pas se relever. La neige est tombée en si grande abondance que grand nombre d'arbres ont eu leurs branches rompues sous le poids. Ceux dont les tiges ne dépassent point la grosseur du bras ont été abattus sur le sol. Tous nos cultivateurs sont plongés dans la consternation. »

— Nous extrayons, du journal le *Sport*, le compte-rendu suivant d'une épreuve équestre :

Mardi matin, à onze heures, une épreuve équestre des plus intéressantes s'est faite dans les Champs-Élysées, en présence d'amateurs et d'écuyers militaires distingués.

Le comte de Lancosme-Brèves avait annoncé que, monté sur *John Bull*, cheval anglais de chasse, il parcourrait une distance d'environ un kilomètre au trot et à reculons. C'était là une passe d'armes unique dans les annales et les audaces de la science équestre. La nouvelle se répandit dans un cercle d'hommes spéciaux qui, confiants dans l'habileté du comte de Lancosme, se rendirent sur les lieux pour être les témoins de cette tentative. Il s'ensuivit une sorte de défi dont la solution excitait vivement la curiosité de tous.

Le comte de Lancosme-Brèves est parti du rond-point des Champs-Élysées. Il s'est mis d'abord au pas, à reculons, jusqu'au portique du palais de l'Industrie; là, son cheval a pris le trot, en observant une vitesse progressive jusqu'à l'obélisque, qui était le but de sa course, et où il est arrivé en 5 minutes 37 secondes, forçant tous les chevaux présents à prendre le trot pour le suivre.

Pendant toute la durée de cette épreuve, on a pu remarquer l'équilibre parfait du cavalier et du cheval, la légèreté continue de l'arrière-main. Il n'y a pas eu le plus petit mouvement d'acculement; la

vitesse a toujours été en augmentant. S'il y avait eu le plus petit temps d'acculement, il y aurait eu nécessairement arrêt, car un cheval qui s'accule souffre et se défend. Dans ce cas, le pari du comte de Lancosme eût été plus que compromis, tandis qu'il a sagement accompli la tâche difficile qu'il avait entreprise. Un fait très-remarquable, c'est que le cheval, gêné, serré qu'il était par les témoins de cette épreuve, inquisiteur qu'il devait être par les mouvements de la voie publique, ait pu être maîtrisé par son cavalier, au point de surmonter entièrement toutes les difficultés.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, mardi 24 juin. — « Le *Thabor*, parti de Constantinople le 16, est arrivé hier, à la nuit. Il ramène les généraux Mac-Mahon, de Salles, Bazaine, Solesme et de Lostange.

« Le maréchal Pélissier a fait connaître qu'à partir du 5 juillet, les généraux alliés cesseront d'exercer aucune autorité en Crimée. Le maréchal se disposait à partir sur le vaisseau mixte la *Bretagne*. On prépare, à Marseille, une fête pour le recevoir.

« Les alliés ont entouré d'une palissade les terrains où sont enterrés leurs morts.

« Le général Jankowski, gouverneur de la Crimée, a écrit que les marchandises qui se trouvaient à Kamiesch, ainsi qu'à Balaklava devaient acquiescer les droits de douane à Kaffa ou à Eupatoria. En conséquence, les marchands renoncent à demeurer en Crimée et ils vont partir en masse. » — Havas.

Vienne, lundi 23 juin. — « Ali-Pacha est parti aujourd'hui. Le roi Othon est attendu après demain. Le comte Stakelberg est parti pour Marienbad où doit également se rendre le comte Arnim. » — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

M. Onfroy de Bréville, inspecteur des ponts-et-chaussées, est arrivé à Saumur, mardi dernier. Il est probable qu'il est chargé d'une mission spéciale au sujet de nos levées.

L'Ecole de cavalerie, qu'on rencontre toujours sur la voie des bonnes œuvres, vient de verser en faveur des inondés une somme de 899 fr.

Les bienfaits, dans cet établissement, sont continus, car on se souvient que, pendant l'hiver dernier, on distribuait chaque jour 40 soupes aux pauvres, et qu'à la fin de la saison on leur avait partagé 3,504 fr.

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS.

##### 7<sup>e</sup> Liste.

##### RECETTE PARTICULIÈRE.

Commune de Brigné, 168 f. 50 c.

##### BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Chatelais, 25

##### SOUS-PRÉFECTURE.

Commune d'Ambillou, 404 35

Commune du *Vaudelenay*. — MM. Billy-Gille, 15 fr.; Falloux-Morin, 1 fr.; Dumeur-Mailliet, 1 fr.;

femme mécontente ou malheureuse. Vous n'êtes, ni par vous, ni par les vôtres, cause de ce qui est arrivé, il faut donc oublier ce petit événement.

— Mais pourtant si ces gens sont malheureux ?

— Je vous devine et je vous blâme. Il faut faire le bien, Andrée, mais il ne faut pas que l'obligé croie que vous cédez à la peur, ou que vous avez quelque chose à compenser, car les rôles s'intervertissent, et font du bien-facteur un coupable qui rachette ou qui expie. Si vous reneotrez cette femme, il ne faut tenter ni explication, ni générosité.

— Comment, c'est vous, mon ami, qui poussez à ce point la dureté !

— Vous ne me laissez pas finir ! Pourvu que le bien soit fait, peu importe la main qui se montre. Cachez la vôtre, et, si vous voulez, servez-vous de celle d'autrui.

— Voilà une bonne parole, mon ami, laissez-moi vous embrasser pour cela.

— Andrée se jeta au cou de M. Sardon, et ajouta d'un ton câlin :

— Il suffit que mon père ait eu des rapports avec ces pauvres gens, pour que j'essaie de leur être utile. Cela m'aidera à effacer et à guérir le mal qu'ils m'ont fait.

Andrée, en sortant du cabinet de M. Sardon, remonta dans sa chambre. Malgré les explications données par son tuteur, elle ne se sentait pas complètement satisfaite. Il lui sembla qu'il devait y avoir quelque chose de plus que ce qu'on lui avait dit, non pas qu'elle crût que

son tuteur eût manqué de franchise; mais, douée d'une de ces délicatesses exquises, qui raffinent le jugement, et exagèrent parfois ses appréciations, Andrée ne pouvait se décider à prendre le parti que M. Sardon lui avait indiqué. On comprend facilement qu'un fait comme celui qui s'était produit, tout banal qu'il paraissait aux gens habitués aux accidents de la vie, devait tenir une place considérable dans l'imagination d'une jeune fille dont la générosité et la dignité étaient les principaux instincts; elle souffrait, elle s'indignait quoiqu'elle en eût, et pourtant elle se demandait avec anxiété si, malgré ce qu'elle avait appris de son tuteur, il n'y avait pas encore quelque chose à apprendre. Dans cette voie, un esprit jeune et actif comme celui d'Andrée ne pouvait qu'avancer, peut-être au-delà des limites de la raison, comme on l'entend quand on définit au lieu de sentir. Après les oscillations du pour et du contre, après des projets impraticables entassés les uns sur les autres, Andrée revint au point de départ du chemin qu'elle avait parcouru. Elle voulait savoir, mais comment s'y prendre ? Une jeune fille dont chaque pas a été réglé dès l'enfance, dont la vie s'est écoulée paisiblement entre les rives fleuries de la fortune, à l'ombre d'une surveillance affectueuse et vigilante, ignore les choses les plus vulgaires, s'effraie de rien, et s'étonne de tout. Rien de plus explicable, car elle n'a vu que ce que la sollicitude de son entourage a jugé nécessaire de lui montrer. Cette ignorance, un des charmes des jeunes filles, et qui s'allie si bien avec la

franchise et la virginité des sensations, constitue, dans des circonstances comme celles où se trouvait Andrée, de graves difficultés. Elle voulait agir; elle tenait à être en face d'une réalité, et à voir autrement que par les yeux d'autrui. Comment s'y prendre ?

Andrée vit bien qu'il lui fallait quelqu'un qui s'identifiât avec elle, qui sentit comme elle le comprenait.

Mais où trouver ce quelqu'un ?

De la part de M. Sardon elle n'avait à attendre rien de plus que ce qu'elle avait trouvé.

M. Sardon, dont les idées étaient le reflet de celles de son mari, ne promettait pas davantage.

Enfin le nom et la personne de M. de Rollebois apparurent à Andrée.

Le prétendu était assez rapproché de la frontière du ménage, pour que sa future femme pût sans grand inconvénient s'ouvrir à lui. Mais la jeune fille se trouva amenée forcément à analyser l'homme auquel elle était destinée. Quoiqu'elle eût consenti sans répugnance à associer sa vie à celle de M. de Rollebois, elle n'avait guère songé à aller au-delà des surfaces. Cautionné par M. Sardon, le futur offrait à Andrée toutes les garanties convenables. Cela, joint à un extérieur et à des manières auxquels on ne pouvait adresser un reproche ou décocher un ridicule, avait facilement décidé l'orpheline.

Pour l'instant, M. de Rollebois subsistait, à son insu, un terrible examen. Andrée faisait l'inventaire des qualités morales de son futur mari. Ce qu'elle en savait par

Frédéric Choinault, 1 fr.; André Dupin, 1 fr. 25; veuve Meslier, 1 fr.; René Ribot, 50 c.; René Boureau, 2 fr.; Jean Ribot, 5 fr.; Barthélemy Filion, 1 fr. 25; François Filocheaux, 2 fr.; François Allard, 3 fr.; Jean Allard, 1 fr.; Pierre Froger, 5 fr.; Louis Allard, 1 fr. 50; André Boureaux, 2 fr.; Louis Ribot, 10 fr.; André Biard, 2 fr.; René Gauthier, 1 fr.; Ribot Juteaux, 1 fr.; Vaslin-Langevin, 5 fr.; Alexandre Drujon, 95 c.; François Paslard, 1 fr.; Jean Sorin, 3 fr.; Louis Lucazeaux, 1 fr.; Robin Gazeaux, 2 fr.; Sébastien Langevin, 2 fr.; François Boutin, 80 c.; Jean Lebeaux, 5 fr.; René Sorin, 7 fr.; René Justeaux, 2 fr.; Fardeux-Contard, 1 fr.; François Lethoul, 5 fr.; Morin fils, 1 fr. 70; veuve Sorin, 2 fr.; Lucazeaux père, 1 fr.; Louis Lucazeaux, 3 fr.; René Robin, 1 fr.; Louis Boudairon, 3 fr.; Pierre Biard, 3 fr.; Beandion-Biard, 1 fr.; Pierre Gauthier, 1 fr.; Mailliet-Morin, 1 fr.; Rémond-Juillien, 2 fr.; Baptiste Poquereau, 1 fr. 50; René Guyon, 1 fr.; Mathurin Chevalier, 1 fr.; Pierre Mailliet, 2 fr.; André Biard, 1 fr.; Pierre Mestreaux, 1 fr.; Jean Leblanc, 2 fr.; Thomas Lucazeaux, 1 fr.; Jean Chauveaux, 2 fr.; Nicolas Biard, 1 fr.; René Morin, 1 fr.; Louis Bouché, 2 fr.; Louis Meslier, 10 fr.; Charles Léjard, 1 fr. 50; Albert Ribot, 2 fr.; Louis Ménard, 50 c.; de Pavillon-de-Bercy, 10 fr.; René Gauthier, 1 fr.; François Borit, 10 fr.; Pierre Magé, 2 fr.; Jean Poupart, 1 fr.; Dalançon père, 1 fr.; Dalançon fils, 1 fr.; Gauthier père, 5 fr.; Etienne Lucazeaux, 5 fr.; François Champineau, 1 fr.; André Teillier, 1 fr.; Eugène de Rodays, 10 fr.; Lucazeaux fils, 5 fr.; Gauthier-Nay, 5 fr.; Morin-Mûrier, 5 fr.; Nicolas Marchais, 1 fr.; Louis Froger, 3 fr.; Pierre Clée, 2 fr.; Chevalier-Allard, 5 fr.; Chevalier-Martinneaux, 1 fr. 25; veuve Lebeau, 2 fr.; Michel Breton, 1 fr.; Gay-Méllé, 1 fr.; Mailliet-Gay, 4 fr.; Thomas Allard, 1 fr.; Charles Profit, 5 fr.; Barthélemy Tessier, 1 fr.; Prunteaux-Morin, 2 fr.; Albert Morin, 2 fr.; Pierre Teillier, 5 fr.; Louis Lemoine, 1 fr.; René Teillier, 2 fr.; Louis Meunier, 1 fr.; Jean Gauthier, 1 fr.; veuve Goupil, 10 fr.; veuf Girardeau, 10 fr.; François Audouin, 3 fr.; veuve Guyon, 5 fr.; Henri Gourin, 1 fr.; Pierre Busson, 80 c.; François Guyon, 15 fr. — Total, 292 fr. 50 c.

**Commune d'Artannes.** — L. Simon, maire, 5 fr.; Th. Chaillon, 5 fr.; F<sup>ois</sup> Cormier, 8 fr.; R. Cormier, 8 fr.; F<sup>ois</sup> Boutin fils, 5 fr.; L. Fournier-Salot, 5 fr.; R. Venon, 5 fr.; M<sup>et</sup> Buleau, 3 fr.; L. Boudairon, 2 fr.; L. Foucault-Piquelin, 2 fr.; J. Boudairon, 2 fr.; J. Fouassier, 1 fr.; L. Tourin, 1 fr.; N. Contelet, 1 fr.; v<sup>o</sup> Charbonneau, 1 fr.; L. Fournier-Teurquier, 1 fr. — Total, 55 fr.

La commune d'Artannes ayant voté la somme de 100 fr. pour la fête nationale du baptême du Prince Impérial, sur lesquels il n'a été dépensé que 55 fr. en secours aux malheureux de la commune, elle fait don du reste aux malheureux inondés de la Loire; — Total général, 100 fr.

Veuve Simon Abraham, un boisseau de blé et un boisseau et demi de pommes de terre; J. Aubré, un boisseau de blé; L. Dézé, un boisseau de blé; L. Foucault, un demi-boisseau de blé; L. Leroy, un demi-boisseau de blé; R. Gerbier père, un demi-boisseau de blé; Jh. Buleau, un quart de boisseau de blé; J.

Robert, deux boisseaux de pommes de terre; A. Foucault, deux boisseaux de pommes de terre; J. Ardré, deux boisseaux de pommes de terre; Meschin, deux boisseaux de pommes de terre; R. Gerbier fils, deux boisseaux de pommes de terre; R. Fouassier, un boisseau et demi de pommes de terre; L. Gerbier, un boisseau et demi de pommes de terre; U. Chevet, deux litres de chenevis; A. Gerbier, un boisseau et demi de pommes de terre.

**Commune de Saint-Macaire.** — Ecole primaire (des deux sexes) — Jean Jarry, 50 c.; Jean Bernard, 2 fr.; Isaac Maitreau, 1 fr.; François Reveiller, 1 fr.; François Parent, 20 c.; Alexandre Blanchard, 50 c.; Eugène Collet, 50 c.; Charles Devault, 25 c.; Jean Garreau, 25 c.; François Maïndron, 10 c.; Pierre Jousset, 50 c.; Eugène Maitreau, 50 c.; Alexandre Doc, 25 c.; Louis Greslet, 30 c.; Auguste Borit, 35 c.; Eugène Nardiu, 20 c.; Victor Roger, 30 c.; Henri Roger, 25 c.; Hippolyte Royer, 25 c.; Eugène Hudon, 20 c.; François Guyard, 1 fr. 10; Félix Rachard, 40 c.; Jean Robreau, 70 c.; René Coquin, 50 c.; Henri Herpin, 50 c.; Auguste Herpin, 50 c.

Anne Cailleton, 75 c.; Justine Tinon, 25 c.; Marie Borit, 50 c.; Augustine Borit, 10 c.; Jeanne Gesffard, 75 c.; Marie Gesffard, 75 c.; Louise Rousseau, 20 c.; Marie Jarry, 2 fr.; Marie Greslet, 30 c.; Marie Nicolas, 1 fr.; Marie Hudon, 10 c.; Marie Laroche, 25 c.; Jeanne Laroche, 25 c.; Louise Bodineau, 25 c.; Rose Bodineau, 25 c.; Alfred Brétandière, 25 c.; Gustave Brétandière, 25 c.

Produit d'une quête faite à la porte de l'église, à l'issue de la messe, le 8 juin, 8 fr. 60 c.; produit d'une quête faite dans la commune, 25 fr. 20 c. Total de la souscription, 55 fr. 10 c.

#### ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Par J.-M. MUTERS.

(Suite.)

Le remueage des terres, dans les travaux qui suivront l'exondation des terrains, donne lieu à des émanations d'une nature particulière, très-funestes à la santé des terrassiers et leur communique des fièvres dangereuses.

L'analogie de leurs effets sur l'organisation animale, porte à conclure une analogie de composition avec les émanations paludiennes; seulement on se serait tenté de les distinguer par une prédominance de sulfo-cyanures ammoniacaux, sans doute en très-minime quantité; mais il en faut si peu pour réagir sur le sang veineux dans l'acte respiratoire!

Il est à regretter qu'on n'ait pas encore les moyens d'analyser ces émanations, et nous nous contenterons de soumettre, avec réserve toutefois, quelques idées sur des moyens pratiques d'indication de la composition atmosphérique, à l'usage des établissements publics, des administrations et des entreprises de travaux de terrassements.

Auparavant nous ferons connaître ce que nous croyons être le meilleur à proposer, tant pour la généralité de l'effet, dans tous les cas, que pour la facilité d'exécution, afin de neutraliser ou au moins combattre les funestes effluves paludéennes et de mouvement des terres.

d'ailleurs, pour être efficace. Joyeux jeune homme, il était aimé de tous ses camarades. Il avait toujours au service de la galerie une caricature ou un quatrain. C'était lui qui faisait entrer à la maison le grand air de l'opéra ou la chansonnette en vogue; aussi Andrée le mettait souvent en réquisition quand elle dessinait ou quand elle étudiait à son piano; c'était lui qui choisissait les tableaux à copier et la musique introduite dans le salon. Une familiarité affectueuse et sans péril, car elle était réglée par les distances, régnait naturellement entre les deux jeunes gens. Ils se comprenaient à merveille. Leurs idées, leurs sentiments étaient rarement en désaccord dans les courtes théories échangeables dans des relations fugitives.

Andrée se décida donc à s'adresser à M. René, comme elle appelait de préférence le commis Girard. Le prétexte n'était pas embarrassant à trouver. Andrée se mit à son piano, et feignant une difficulté, elle envoya sa femme de chambre prier M. René de passer au salon. Toutefois, ce ne fut pas sans un battement de cœur que la jeune fille entendit M. Girard approcher. Autant, d'habitude, elle en usait avec aisance et sans façon avec lui, autant elle se sentit embarrassée cette fois, pour aborder son sujet. La confiance était assez étrange, au surplus, pour expliquer l'hésitation. Aussi, quand, avec sa bonne humeur habituelle, Girard demanda ce dont il s'agissait, Andrée demeura un instant embarrassée et confuse. Elle balbutia quelques mots au sujet du

Certainement, les moyens désinfectants ordinaires, les dissolutions de chlorure de chaux, la poudre de chaux et le pulvérin de charbon, tous deux confiés au vent, la nuit, dans une direction convenable, les fumigations du chlore, seraient d'un très-bon effet, mais ces moyens très-bien applicables pour des foyers d'infection restreints, seraient presque toujours impossibles lorsqu'il s'agirait d'assainir des contrées marécageuses.

Ce que nous trouvons de plus efficace est de créer une véritable atmosphère artificielle, sans frais et sur une grande échelle. On y parviendra sûrement en brûlant, la nuit surtout, en petits tas innombrables, toute espèce de débris animaux, surtout rognures de cuirs, os, chiffons de laine, poils, plumes, etc. Toutes choses aux mains de tous, partout et en tout temps. Les fumées empyreumatiques et ammoniacales, provenant de la combustion de ces matières ont un effet marqué sur les émanations fébriles. Chaque ménage peut en brûler la nuit dans son propre foyer et assainir ainsi plus immédiatement son air respirable. Ce procédé est employé dans la vétérinaire rustique, sous le nom de *parfumement des chevaux*, pour les guérir de certaines fièvres, en brûlant dans leur écurie des cuirs et cornes, et par conséquent sera apprécié de suite jusque dans le fond des campagnes. Ce n'est pas une petite considération pour seconder les vues de l'administration même dans les applications qu'elle essaie de faire de la science au bien-être des administrés.

Dans les grands chantiers de terrassements, dans les excavations de fondation de maisons et d'édifices, et le creusement des puits, on peut ajouter à l'effet des fumigations, la poudre de chaux et de charbon, là où le resserrement de l'excavation, où le nombre des hommes qui y respirent entassés, exigent des moyens énergiques et qu'on peut y concentrer.

Nous avons vu avec plaisir l'administration préfectorale de Lyon prendre l'initiative de conseils et mesures de salubrité et en même temps d'économie ou d'utilisation des débris de l'inondation, en faveur de ses administrés; c'est ainsi que nous comprenons la mission des fonctionnaires. En éclairant on a moins besoin de sévir; un conseil à propos, dispense de plus d'un règlement.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les cendres provenant de la combustion lente des cuirs, os, cornes, etc., sont un engrais précieux qui augmentera l'énergie des fumiers, ou servira dans le jardinage, et on aura ainsi réalisé leur décomposition, naturellement séculaire, au profit de la santé publique et de l'agriculture.

Pour la chronique locale et les faits divers: P. GODET.

Commission en fonds publics et valeurs industrielles, sans autre courtage que celui des agents de change. — Renseignements sur arbitrages, primes reports et autres opérations de bourse. A Paris, M. E. GAUDIN, 17, quai de Conti. (344)

#### BOURSE DU 25 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 70 80

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 92.

#### BOURSE DU 24 JUIN.

3 p. 0/0 hausse 20 cent — Fermé à 71.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 92

M. Sardon ne l'encouragea guère; ce qu'elle en connaissait depuis son admission officielle à la maison, au lieu de modifier le jugement du tuteur, creusa plus profondément l'intervalle qu'Andrée entrevoyait entre ses idées et celles de M. de Rollebois. Elle le trouva si raisonnable, si positif, tellement expérimenté et sagace dans les questions d'industrie et d'affaires, qu'elle comprit la nécessité de chercher ailleurs un second. Le sentiment de ce désaccord, quoiqu'il ne fût pas sondé à fond par la jeune fille, n'engendra pas moins en elle un secret désappointement. Cette analyse avait réveillé l'idéal endormi dans son imagination, elle comprit qu'elle devait chercher dans une autre direction.

Après de courtes réflexions, elle s'écria joyeusement: J'ai trouvé.

#### CHAPITRE III.

##### L'AUXILIAIRE.

Celui qui venait ainsi, à point, tirer Andrée de perplexité, était un petit cousin de M<sup>o</sup> Sardon, et qui occupait le poste de commis dans la succursale de la maison Sardon, Lourmel et compagnie: C'était un garçon de cœur et d'intelligence; d'une physionomie heureuse, mais en somme un fort médiocre commerçant. En revanche, il possédait une foule d'aptitudes hors d'emploi dans sa position: il peignait passablement, quoiqu'il fût obligé de se cacher pour barbouiller de la toile, comme disait sa cousine. Il était musicien, grâce à un vif sentiment, plutôt qu'à une pratique trop intermittente,

rhythme d'un morceau qu'elle était en apparence occupée à déchiffrer. Au milieu des explications que s'efforçait de donner le virtuose, elle prit brusquement le parti de la franchise. Sans transition, et avec l'impétuosité propre aux résolutions extrêmes, elle s'écria:

— Tenez, M. René, ce n'est pas pour cette partition que je voulais vous voir.

Le commis resta un moment sur le troisième temps d'une mesure d'andante qu'il dessinait de toute l'envergure de son bras.

— Qu'est-ce donc, Mademoiselle? demanda-t-il d'un air surpris.

— J'ai un chagrin, M. René.

— Un chagrin, vous, Mademoiselle!

— Oui, moi, continua Andrée avec un abandon plein de charme, et à qui tout autre qu'à Girard eût inspiré de l'amour-propre, et je veux vous le confier.

Girard ne songea pas même à ce qu'il y avait de portée dans la préférence exprimée par la jeune fille.

— Oh! vous savez bien que je suis tout à votre disposition, Mademoiselle!

— C'est parce que je sais que vous me comprenez mieux que tout le monde, que je m'adresse à vous, M. René, et vous allez voir combien c'est délicat.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

**INTERDICTION.**

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 21 juin 1856, enregistré.

Il résulte que M<sup>lle</sup> Aurélie-Zénaïde Treton, majeure, sans profession, domiciliée aux Ulmes, actuellement placée à l'hospice de Saint-Jacques à Nantes.

A été interdite de l'administration de sa personne et de ses biens.

Et que M<sup>e</sup> Mandin, notaire à Doué, a été nommé administrateur provisoire de la personne et des biens de cette demoiselle jusqu'à ce qu'il soit pourvu à sa tutelle.

Pour extrait, certifié conforme. Saumur, le 25 juin 1856.

BEAUREPAIRE, avoué licencié. (380)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE GOULU.**

Par Jugement du Tribunal de Commerce de Saumur, en date du 23 juin 1856,

Le sieur Pierre Goulu, maître marinier, demeurant commune de Trèves-Cunault,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Moreau-Barrier, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme,

Le Greffier du Tribunal,

(381) A. DUDOUET.

**VENTE**

**VOLONTAIRE DE MEUBLES.**

Le dimanche 29 juin 1856, à midi précis, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRIN, huissier à Saumur, à la Société de la Treille, à Saint-Cyr-en-Bourg, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers appartenant à cette société, lesquels consistent en tables, tabourets, bouteilles vides, pendules, billard avec ses accessoires, poêle, hérissons pour bouteilles.

On paiera comptant, et cinq centimes par franc. (382)

**VENTE**

**VOLONTAIRE DE MEUBLES.**

Le dimanche 29 juin 1856, à deux heures du soir, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> GUÉRIN, huissier à Saumur, à la Société Savatier, à Saint-Cyr-en-Bourg, à la vente publique aux enchères des meubles et objets mobiliers appartenant à cette société, lesquels consistent en tables, tabourets, bouteilles vides, billard avec ses accessoires, poêle, hérisson pour bouteilles.

On paiera comptant, et cinq centimes par franc. (383)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES.**

Le samedi 28 juin 1856, à midi, sur la place de la Bilange à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, à la vente de L'ANNA, jument âgée de 9 ans, provenant de la réforme de l'École de cavalerie de Saumur, du 12 avril dernier, très-bien dressée à la voiture.

On paiera comptant, plus 5 p. cent.

**AVIS.**

LA MAISON GATELLIER ET SALOMON prévient qu'à partir du 24 courant, sa société est dissoute.

M. GATELLIER conserve la Maison de Commerce de l'ancienne société, et continuera comme par le passé le commerce en gros des fruits secs du Midi, épicerie fines, bouchons de France et d'Espagne, huiles de toutes sortes et tous les produits du pays.

On demande, pour la Saint-Jean prochaine, un domestique jardinier, pour aller dans une maison bourgeoise peu loin de Saumur.

On désirerait qu'il sût lire et écrire, qu'il eût travaillé de son état depuis plusieurs années et surtout qu'il eût passé l'âge de la conscription.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**A VENDRE OU A LOUER**

1° Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2° Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M<sup>me</sup> Renaud-Bardet.

**A VENDRE**

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares. S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un premier CLERC. (352)

M. LECOMTE, charcutier, rue de la Tonnelle, désire faire UN APPRENTI. (367)

**NOUVEAU**

**SERVICE DE SAUMUR AU MANS**

Correspondance directe du chemin de fer

**DU MANS A PARIS**

Depart tous les jours à midi.

Prix des places de Saumur à Paris..... 20 fr.

BUREAU A SAUMUR, chez M. CHEROUZE, rue d'Orléans.

Au même Bureau, Service de Saumur à Tours par correspondance.

Depart tous les jours à 8 heures du matin. — Prix des places : 5 fr 75 c.

**HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.**

**VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,**

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

**EMIGRATION POUR L'ÉTAT DE BUENOS-AYRES**

Le magnifique trois-mâts français fin voilier, **CANROBERT**, capitaine DAIGRE, Partira le 10 Juillet fixe.

**PASSAGE A PRIX RÉDUITS (3<sup>me</sup> départ).**

PASSAGERS LIBRES : 260 francs avant l'embarquement; Nourriture et Installation comprises.  
PASSAGERS ENGAGÉS : Des contrats pourront être passés avec toute personne qui ne pourrait déposer, avant le départ, que 120 francs, et qui offrirait d'acquitter par son travail, à Buenos-Ayres, la somme qu'elle resterait devoir sur son passage.

**Salaires dans les États de l'Uruguay et de Buenos-Ayres.**

Boulangier, avec logement et nourriture, par mois.	F. 100 à 150
Charron, par jour	6 à 8
Charpentier, Id.	8 à 10
Id. (de navires)	14 à 16
Peintre en bâtiments, par jour	6 à 8
Mécanicien, Id.	8 à 10
Cordonnier (travaillant chez lui), par paire de bottes vernies	12 à —
Id. pour bottes de cuir	10 à —
Id. (femme, pour piquer, par jour)	6 à —
Tailleur, par jour	8 à 10
Id. au mois	470 à 480
Id. (femme), par jour	5 à 7
Ouvrier terrassier, avec nourriture	4 à 5
Id. agricole, avec nourriture et logement	4 à 5
Id. manoeuvre, par jour, avec nourriture	3 à 4
Magon, par jour	8 à 10

Forgeron, par jour	F. 8 à 10
Domestique (valet de chambre), par mois	120 à 150
Id. (cocher), Id.	120 à 150
Id. (charretier), Id.	40 à 50
Id. (cuisinière), Id.	60 à 80
Id. (cuisinier), Id.	120 à 140
Id. (femme de chambre), Id.	80 à 100
Repasseuse en gros, par jour	2 à 3
Id. en fin, Id.	3 à 5

**Prix des Aliments dans les États de l'Uruguay et de Buenos-Ayres.**

Farine, les 50 kilog.	F. 50 — à 40 —
Graisse de porc, le kilog.	— 80 à 1 —
Lard, Id.	— 80 à — 90
Sucre brut, Id.	— 70 à — 80
Café, Id.	1 40 à 1 50
Viande de boeuf, Id.	— 15 à — 20
Pommes de terre, l'hect.	5 — à —
Eau-de-vie (cana), le litre	4 40 à 4 50

S'adresser, pour renseignements : — Au HAVRE, au Consul de l'État de Buenos-Ayres, quai Casimir-Delavigne, 29.  
pour Fret et Passage : — Au HAVRE, à MM. GUÉRIN, BENOIST et RASCH, quai d'Orléans, 53.  
— A PARIS, à M. CHATEAUNEUF jeune, boulevard Montmartre, 8.